

Bulletin d'inscription

Etude / cabinet / raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville

N° de tél :

Courriel :

Je participerai à la journée du vendredi 23 novembre 2012 :

Oui non

Buffet : oui non


Date, signature :

Le coupon réponse est à renvoyer avant le vendredi 16 novembre 2012 à :

Lesia Dottori
Chargée des évènements
Service de la communication et de l'évènementiel
3, rue du Palais National - BP 52 - 20250 CORTE
Tél : 04 95 45 01 53
E-mail : evenement@univ-corse.fr
dottori@univ-corse.fr

www.univ-corse.fr



Organisé par :  UMR CNRS 6240 LISA

ERT Patrimoine et entreprises

 CRESS Corsica
Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire Corse

En partenariat avec :  ADEC

 République Française
DIRECTIONS
de CORSE

 Recma
 Lamy
une marque Wolters Kluwer

Projet DTDD

Colloque agréé par le CRFPA au titre de la formation professionnelle

TABLE RONDE

Charte graphique Université de Corse - Evènements

Regards croisés sur la structure associative

Vendredi
23 novembre 2012

Amphi Etori, UFR DE DROIT
Campus Mariani, CORTE

Responsables scientifiques :

Sabrina Delrieu
Maître de conférences en Droit Privé

Xavier Peraldi
Maître de conférences en Economie

Contact et inscription :
Lesia Dottori
Chargée des évènements
Tél : 04.95.45.01.53
E-Mail : dottori@univ-corse.fr

Jeanne Laleure
Ingénieur laboratoire LISA
Tél : 04 20 20 21 64
E-Mail : laleure@univ-corse.fr

www.univ-corse.fr



Les associations forment ce que l'on peut appeler « le socle » de l'ESS. C'est en effet sous cette forme juridique que la plupart des initiatives sociales et solidaires s'engagent. Vu de l'extérieur, le monde associatif peut paraître simple et serein. En réalité, la direction et la gestion d'une association s'accompagne de multiples difficultés tant économiques que juridiques ou fiscales. Et souvent, les personnes impliquées dans le monde associatif paraissent mal préparées ou insuffisamment informées pour les affronter de façon satisfaisante.

L'objet de la table ronde proposée dans les locaux de l'université de Corse le vendredi 23 novembre 2012 est justement de tenter de mettre la lumière sur certaines de ces difficultés et de permettre aux acteurs du monde associatif de mieux les comprendre et par suite de mieux les gérer. Les aspects plus particulièrement abordés concerneront la responsabilité des dirigeants, la représentativité des employeurs, les règles et les enjeux de la gouvernance ou encore l'accès aux financements, qu'ils soient privés ou publics. Des interventions de spécialistes seront proposées pour alimenter et structurer un véritable échange avec le public présent.

L'organisation de cette journée est le résultat d'une volonté commune du monde universitaire et du monde associatif. Plus exactement il est le fruit d'une concertation entre des économistes et des juristes de l'université de Corse (regroupés dans l'UMR CNRS LISA 6240 et dans l'ERT Patrimoine et entreprises) et les représentants de la Chambre Régionale de l'ESS de Corse. L'ADEC et la DIRECCTE apportent aussi leur appui à la tenue de cette manifestation.

8h30 Accueil des participants

9h00 Ouverture de la journée : M. Giovanangeli (Pdt CRESS de Corse), Monsieur le Président de l'Université de Corse, M.A Maupertuis (Professeur d'économie, Directrice de l'UMR CNRS 6240 LISA), Claude Saint-Didier (Maître de conférences en droit privé, directeur de l'ERT Patrimoine et entreprises)

Ouverture des débats : Olivier Kuhn (Directeur de la CRESS de Corse), Xavier Peraldi (Maître de conférences en économie à l'Université de Corse), Sabrina Delrieu (Maître de conférences en droit privé à l'Université de Corse)

9h-10h30 Le cadre juridique de l'association et la responsabilité de ses dirigeants :

- L'ingénierie des statuts (Lyne Bonnier, Commissaire aux comptes et expert de justice, Maître de conférences associé à l'Université de Corse)
- La responsabilité pénale des dirigeants (Doris Toussaint, avocate et Maître de conférences associé en droit privé à l'Université de Corse)
- La responsabilité des dirigeants lors de l'ouverture d'une procédure collective contre l'association (M.C Mariani-Riela, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Corse)
- Débats avec l'auditoire

10h45-12h30 L'association loi 1901 : Vision comparative et prospective :

- Le statut européen (Olivier Clerc, Maître de conférences en droit public à l'Université de Corse et Jeanne Laleure, Docteur en droit public)
- Le statut en droit Italien (Laurent Posocco, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Corse)
- Débats avec l'auditoire

13h30-15h30 La gouvernance associative : sa nature et représentativité :

- Le bénévolat (Claude Saint-Didier, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Corse)
- Les solutions pour préserver les structures de l'ESS de la prise de pouvoir par quelques-uns : les formes de gouvernance appropriées (Michel Rombaldi, Maître de conférences en économie à l'Université de Corse)
- La gouvernance associative (Marie-Françoise Baldacci, Responsable du service Développement Economique et des Compétences DIRECCTE Corse)
- Débats avec l'auditoire

15h45-17h30 Le financement de l'association :

- Le contrôle des fonds publics versés aux structures associatives (Louis Orsini, Maître de conférences associé en droit public à l'Université de Corse et Marc Larue, auteur de l'ouvrage *Observations et contrôle des chambres régionales des comptes* (éditions Territorial).
- Le financement privé : le soutien bancaire (Christiane Franceschini, Directrice la caisse d'épargne de Corte, chargée d'Affaires Economie Sociale Région Corse)
- Patrimoine et valorisation du bénévolat (Daniel Raffalli, expert comptable)
- Débats avec l'auditoire

17h30 Clôture